

L'intention, en agissant ainsi, n'est pas d'attraper quelqu'un, mais de voir comment les choses se passent en des circonstances ordinaires.

M. WRATTEN: Quelle est la différence entre votre suggestion et la mienne? Vous voulez aller voir comment on fait les choses en temps ordinaire et c'est exactement ce que je veux. Je n'essaie pas d'attraper personne.

M. DRYSDALE: La conclusion qui se dégage de vos remarques, c'est que si j'avertis le sous-ministre, cela implique qu'il se passe quelque chose dans son ministère. Le renseignement atteindrait les intéressés et, par conséquent, on aurait remédié aux difficultés avant que nous arrivions. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi et je ne crois pas non plus que cette implication devrait être rendue publique. Cela constitue une critique des sous-ministres concernés.

M. FRASER: Tout est parfait maintenant!

M. DRYSDALE: Pas nécessairement. Mais je ne crois pas qu'il faille porter atteinte à la réputation, à moins de raisons précises,

M. VILLENEUVE: M. Wratten a voulu dire que les sous-ministres ne devraient pas être avertis d'avance.

M. WRATTEN: Je ne calomnie personne. J'ai dit simplement que je voulais faire ces visites sans que personne en soit averti.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être nous en remettre au comité directeur et continuer en haut notre querelle intime.

M. ROBICHAUD: J'aimerais que le ministère sache qu'il y a quelques années, un groupe de parlementaires a visité les dépôts militaires à Montréal, un dépôt de l'armée et un de la marine. Ils s'y sont rendus au cours d'une des périodes les plus chargées de l'année, parce que l'on s'y préparait aux manœuvres d'été. J'ai remarqué alors que les députés ont été impressionnés par le système utilisé pour l'entreposage de l'équipement et par la façon dont les livres étaient tenus au sujet des marchandises en main.

M. BENIDICKSON: Chacun de nous, à titre individuel, pourrait sûrement visiter n'importe lequel de ces établissements. S'il découvrirait quelque chose qui, à son avis, n'est pas dans l'intérêt public et voulait ensuite prendre la responsabilité d'en informer le Comité, je crois qu'il devrait le faire. Il me semble, cependant, que nous ne devrions pas simplement colporter des rumeurs ou des oui-dire au sujet d'une dépense quelconque.

Je ne critique nullement la sécurité mais, à mon avis, nous devrions être prêts à exiger une investigation, si nous avons quelque chose qui nous tracasse, comme la peinture gaspillée, et à faire venir quelqu'un du dépôt, où que ce soit, qui dira au Comité ce qui s'est passé.

Nous ne pouvons pas simplement déclarer que nous avons entendu dire telle ou telle chose et laisser tomber la question. Je serais heureux d'approfondir ces rumeurs. Allons au dépôt concerné pour nous rendre compte de la vérité et faisons venir ici les hauts fonctionnaires pour qu'ils nous renseignent sur ce qui s'est passé.

M. MCGEE: N'est-ce pas là l'une des fonctions de votre personnel. Une fois muni de renseignements de cette nature, ne doit-il pas les porter à votre attention ou à celle des employés supérieurs? Comme vous l'avez dit déjà, dans bien des cas, ils sont plus en mesure de découvrir des situations de ce genre que le député, étant donné que ce dernier est tenu d'être ici lorsque ces questions sont discutées, alors qu'il n'y a aucune entrave en ce qui concerne les membres de votre personnel.

M. BENIDICKSON: Comme solution de rechange, la proposition a du mérite. L'Auditeur général commence généralement son rapport en disant que son personnel a effectué des vérifications sur place, au cours de l'année passée en revue. Il peut se présenter des cas au sujet desquels nous aimerions qu'une